

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-017-14249/23/BM

■ Attribution d'une subvention à l'Université Aix-Marseille pour les actions PEPITE, Forum Stage Emploi Alternance et Synergies AMU Entreprises, en faveur de l'entrepreneuriat étudiant et de l'insertion professionnelle - Approbation de conventions - MGDIS n°3288-3224-3218 60420

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le 7 décembre 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence a remporté le prix iCapital décerné par la Commission Européenne. Cette labellisation valable pour l'année 2023 permet d'asseoir sa position comme territoire de référence en matière d'innovation pour co-construire et expérimenter les services de demain.

Dans sa candidature nommée « Innovative diversity », la Métropole a rapproché tous les acteurs de l'innovation du territoire métropolitain et défendu la diversité et les contrastes qui la caractérisent, que ce soit sur le plan géographique, social ou économique, comme creuset de la dynamique d'innovation à l'œuvre sur son territoire.

Cette mise en lumière pour l'année 2023 doit permettre à la Métropole d'encourager et de promouvoir des projets et des actions visant à accélérer les transitions au service du bien-être des citoyens.

La Métropole entend ainsi :

- contribuer à relever les défis de la transition économique, sociale et environnementale qui ont fait l'objet de sa candidature (par exemple l'innovation au profit du changement climatique (cleantech), de la santé (biotechs, medtechs, e-santé), de la connaissance et des savoirs - jeunesse et entrepreneuriat) ;
- et assumer pleinement son statut de Capitale européenne de l'innovation 2023, tout en participant au rayonnement de son territoire.

Dans cette perspective et considérant que le soutien à l'innovation et à l'enseignement supérieur et la recherche comptent parmi les orientations stratégiques majeures de l'agenda économique métropolitain, approuvé en mars 2017 et réactualisé en juin 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence se propose de soutenir les actions portées par l'Université d'Aix-Marseille.

Sont spécifiquement visées dans le présent rapport les actions portées via le Pôle PEPITE Provence, le Forum Stage Emploi Alternance et le label Synergie AMU Entreprise (SAE), qui répondent aux grandes orientations métropolitaines en matière de promotion de l'entrepreneuriat étudiant, d'innovation et d'insertion professionnelle, et de renforcement des liens entre ESR et l'écosystème de la création d'entreprise.

1 - Soutien au Pôle Étudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PÉPITE)

PEPITE Provence, labellisé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation depuis 2014, coordonné par Aix-Marseille Université (AMU) en association avec l'Université d'Avignon (UA), Sciences-Po Aix, Centrale Marseille, le Rectorat d'Aix-Marseille, l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM) et l'École des Mines de St Etienne (ISMIN) constitue le pôle de référence pour sensibiliser, initier et accompagner les jeunes dans leur envie d'entreprendre sur le territoire métropolitain.

Depuis 9 ans, PEPITE Provence propose aux étudiants de tous niveaux et filières de découvrir l'entrepreneuriat et de développer une idée ou un projet d'entreprise pendant leurs études, acquérant ainsi de nouvelles compétences.

En 2021/2022, 25.000 étudiants ont été sensibilisés à l'entrepreneuriat, tandis que 8 170 étudiants ont suivi un module de formation à l'entrepreneuriat. En ce qui concerne les Etudiants-entrepreneurs, pour 157 dossiers de candidature, 84 dossiers ont été acceptés, 77 étudiants-entrepreneurs étant effectivement accompagnés, contre 44 en 2020/2021.

Depuis 2014, 98 entreprises ont été créées, dont 65 toujours en activité. 320 emplois ont été créés.

PEPITE Provence dispose d'un lieu dédié à l'entrepreneuriat étudiant, l'innovation et la créativité, dans le bâtiment CUBE du campus Schuman d'AMU à Aix en Provence. Des espaces partenaires ont été récemment ouverts à la Cité de l'Innovation et des Savoirs de Marseille, ainsi qu'à l'Ecole des Mines de Saint Etienne à Gardanne.

Le programme PEPITE se déploie autour de quatre axes :

- Informer : avec la présentation des actions de Pépité Provence auprès des étudiants d'AMU et des établissements partenaires, et de la participation aux grands salons étudiants et événements économiques du territoire : Métierama, Salon des Masters, Salon de l'Etudiant, Delta Festival, Rencontres économiques d'Aix-en-Provence, ...
- Sensibiliser à travers des événements et actions tels que :
 - 36h chrono de l'entreprise
 - WEI3 de l'IAE d'Aix-Marseille 1
 - JITCAM – ENSAM Aix-en-Provence
 - Innov'action et Entrepreneurship au féminin : ISMIN Gardanne
 - Golden Trophy : concours de Pitch étudiant entrepreneur
 - Créathon de la Faculté ALLSH de l'AMU
 - MOC Maker Original Challenge, Ecole Centrale Marseille
 - Polytech Challenge Entrepreneuriat de l'Ecole d'ingénieur de l'AMU
 - Réalisation de vidéos destinées aux 25.000 étudiants du premier cycle d'AMU
- Former à l'esprit d'entreprendre et développer les compétences entrepreneuriales :
 - Bonus créativité et entrepreneuriat AMU, + 0,5 points sur la moyenne de l'étudiant
 - Mise en place d'un visa entrepreneuriat à l'École des Mines de Saint Etienne
 - Modules entrepreneuriat filières d'AMU et établissements partenaires
 - Mise en place du programme Pepite Doctorat avec AMU
- Accompagner avec un outil dédié, le statut d'étudiant entrepreneur :
 - Accompagnement individuel de 20 heures sur 3 parcours en fonction du projet
 - Formation de 42 heures au Diplôme d'Etudiant-Entrepreneur - DEE
 - Accès aux espaces coworking PEPITE
 - Substitution du stage par projet entrepreneurial dans le cadre du DEE, prolongation du statut social d'étudiant et avantages associés.

Les perspectives jusqu'en 2025 :

PEPITE PROVENCE a été lauréat en 2020 de l'appel à projet « Esprit d'entreprendre » du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation pour inciter les établissements d'enseignement supérieur à sensibiliser et initier à l'entrepreneuriat un grand nombre d'étudiants, avec leurs partenaires sur le territoire. Principaux objectifs :

1. sensibiliser 100% des étudiants à l'esprit d'entrepreneuriat dans leur parcours académique,

2. développer les compétences entrepreneuriales de 15% des étudiants pendant leur scolarité,
3. tripler le nombre d'étudiants-entrepreneurs accompagnés dans la réalisation de leur projet.

Pour l'exercice 2022/2023, les objectifs sur le territoire Aix-Marseille-Provence consistent à :

- Sensibiliser 50.000 étudiants à l'entrepreneuriat
- Former aux compétences entrepreneuriales 15 % de l'ensemble des étudiants des établissements partenaires
- Objectif de 100 sous statut national d'Etudiant-Entrepreneur
- Déploiement d'un catalogue intégré de modules de spécialisation entrepreneuriat sur l'ensemble des campus des établissements partenaires de Pépité Provence
- Mutualiser 8 actions entre les deux Pépité de la Région Sud, notamment autour de la mise en œuvre de l'Observatoire Régional Sud de l'Entrepreneuriat Etudiant
- Développer le programme Pépité Provence Doctorat avec 5 activités autour de l'entrepreneuriat
- Actions concertées avec le Pôle Pépité PACA Est – Nice Sophia Antipolis
- Mettre en place les modalités du programme Méditerranée Mobilité
- Evaluation d'un Projet Challenge Entrepreneuriat Etudiant avec la Métropole AMP

2 - Le label Synergies AMU Entreprises

Le label Synergies AMU Entreprises a pour objectif de renforcer les liens de l'Université d'Aix-Marseille avec l'environnement socio-économique territorial.

Il est attribué à des actions mises en place par la Direction des Partenariats avec le monde socio-économique d'AMU ou organisées par des établissements partenaires.

Décerné par un comité de sélection, ce label sélectionne les actions contribuant à l'intégration professionnelle des étudiants et véhiculant les valeurs d'AMU : ancrage territorial, innovation et insertion professionnelle des étudiants.

Les actions labellisées bénéficient de trois soutiens :

- Visibilité de l'action : communication, presse, ...
- Aide au financement de l'action
- Accompagnement à la recherche de partenaires.

En 2022, autour d'un objectif initial de 10 évènements, 11 évènements labellisés ont été organisés, dont :

- 15 avril : Premières rencontres entre étudiants et acteurs du monde socio-économique de la Faculté de pharmacie d'Aix-Marseille Université.
- avril : 4^{èmes} Rencontres Polytech entreprises de l'école d'ingénieurs de l'AMU
- 18 octobre : Forum stage alternance emploi – SUIO de l'AMU –
- 20 octobre : Forum Biotechnosud : métiers des biotechnologies
- 29 novembre : Rencontres AMU Entreprises, Campus d'Aix-en-Provence

Pour 2023, les objectifs consistent à labelliser de 15 à 20 évènements, parmi lesquels :

- 19 janvier : Forum de l'IMPGT pour la recherche de stage et d'emploi
- 6 au 10 février : 2^{ème} Challenge Polytech Innovation
- 10 février : UFR Pharmacie, 2^{èmes} Rencontres étudiants et acteurs du monde socio-économique – recherche de stages par étudiants en 4^{ème} année
- Février à mai 2023 : 4 créations théâtrales par des étudiants en arts de la scène.
- 3 au 5 mai 2023 : projet d'Hackathon pour répondre à une problématique d'entreprise par le Mastère spécialisé en ingénierie du sport de Polytech Marseille.

3 - Le Forum Stage Alternance Emploi.

Organisé depuis 2013 par le Service Universitaire d'Information et d'Orientation de l'Université d'Aix-Marseille, et soutenu par la Métropole depuis 2015, le Forum Stages Alternance Emploi est un rendez-vous central pour les étudiants d'AMU cherchant un stage ou un contrat d'alternance.

Le prochain Forum aura lieu le 17 octobre 2023 au Palais de la Bourse de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Aix-Marseille-Provence. 1.000 étudiants et 50 entreprises, contre 900 étudiants et 40 entreprises en 2022, sont attendus.

Cet évènement permet aux étudiants de rencontrer des recruteurs, tisser un premier réseau professionnel et bénéficier de conseils pour leur recherche de stage ou d'alternance ainsi que pour la conduite d'entretiens.

Plusieurs animations sont prévues, dont un atelier de photographie d'identité professionnel, un atelier de coaching théâtral, 2 conférences sur l'emploi, un espace simulation d'entretien d'embauche et un espace correction de cv et lettres de candidature.

Par ailleurs, les étudiants entrepreneurs disposeront d'un espace pour exposer leurs produits et services. Enfin, la Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix Marseille présentera son rôle dans l'écosystème entrepreneurial.

Le budget prévisionnel total des trois opérations est le suivant :

Organisateur	Action et Evènement	Date	Subvention N-1	Subvention demandée	Budget prévisionnel co-financeurs	Montant proposé
AMU MGDIS n° 3288	POLE PEPITE PROVENCE	Année 2023	N-1 : 60 000 €	60 000 €	323 360 € Co-financeurs : Etat : 114 360 € Région : 90 000 € CD 13 : 20 000 € Communes : 10 000 € Banque Publique d'Investissement : 19 000 € EdF : 6 000 € Autofinancement : 4 000 €	40 000 € Soit 12,37% du budget prévisionnel
AMU MGDIS n° 3224	Synergies AMU Entreprises	Année 2023	N-1 : 7 500 €	12.000 €	56 200 € Co-financeurs : Etat : 20 000€ CD 13 : 8 000 € Communes : 4 000 €	10.000 € Soit 17,79% du budget prévisionnel
AMU MGDIS 3218	Forum Stage n° Alternance Emploi	Année 2023	N-1 : 10 000 €	10 000 €	26 750 € Co-financeurs : AMU : 9 884 € Entreprises : 6 866 €	10 000 € Soit 37,38% du budget prévisionnel

Après instruction, il est proposé au Bureau de la Métropole : d'attribuer à l'Université d'Aix-Marseille une subvention d'un montant total de 60.000 €, soit 40 000 € pour le soutien au Pôle Étudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat - PÉPITE Provence, 10 000 € pour l'action Synergies AMU Entreprises, 10 000 € pour le Forum Stage Alternance Emploi, et d'approuver la convention afférente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétence du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'apporter un soutien à Aix-Marseille Université pour les actions favorisant l'insertion professionnelle des étudiants ainsi que l'attractivité et la notoriété du territoire, et contribuant à son développement économique.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique au profit d'Aix-Marseille Université pour le soutien à l'entrepreneuriat étudiant, à travers le Pôle PEPITE Provence, et à l'insertion professionnelle, à travers les actions Synergies AMU Entreprises et Forum Stage Alternance Emploi, pour un montant total de 60.000 euros au titre de l'exercice 2023.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée, conclue avec Aix-Marseille Université.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant dûment habilité, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal Métropolitain 2023, en section de fonctionnement : Chapitre 65 – fonction 67 – nature 657382 - sous-politique B360 (60 000 euros).

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE